



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N°64

Arrêté n° DDTM 34–2016–06-07328

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
«Préfet de l'Hérault»

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE L'HERAULT

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral 2015-I-2175 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Matthieu GREGORY directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence, délégation de signature est donnée à Madame Florence **BARTHELEMY**, chef du service Agriculture Forêt, Madame Mylène **RAUD**, adjointe du chef du service Agriculture Forêt, Monsieur Florent **LECAER**, chef de l'unité investissement et renouvellement des exploitations, Monsieur Fabien **BROCHIERO**, chef de l'unité forêt chasse, Monsieur Eric **BOULZE**, chef de l'unité PAC – aides surfaciques

EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

Pour ce qui concerne les **congés annuels**, les **jours RTT**, et les **ordres de mission** des agents relevant de leur structure.

En outre, en cas d'absence, délégation est donnée à Madame Florence **BARTHELEMY**, chef du service Agriculture Forêt et Madame Mylène **RAUD**, adjointe du chef du service Agriculture Forêt pour :

EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

- **Chasse et destruction des animaux nuisibles (livre IV, titre 2 du Code de l'Environnement)**

Pour les décisions non codifiées suivantes :

- Chasses et battues administratives (arrêté du 19 pluviôse an V)
- Autorisations de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol (arrêté du 30/07/81, art. 2)
- Autorisations d'entraînement de chiens (instructions des 19/02/82 et 10/08/83)
- Autorisations individuelles pour la chasse du lapin à l'aide du furet (arrêté du 01/08/86, art. 8.III)
- Autorisations individuelles concernant l'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins et le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée (arrêté du 07/07/2006)
- Autorisations individuelles d'utilisation de sources lumineuses pour comptages et captures (arrêté du 01/08/86, art. 11Bis)
- Autorisations individuelles tir de sangliers à l'affût, à l'approche et en battue du 1er juin au 14 août (article R 424-8 CE)

EN MATIERE D'AGRICULTURE ET ESPACES NATURELS

- **Forêt et environnement**

- Autorisations de coupes sous régime spécial d'autorisation administrative (articles L312-9, R 312-19 et R 312-20 CF)
- Autorisation de coupe à défaut de gestion durable (article L 124-5 CF) ;
- Autorisation pour un groupement forestier d'inclure des parcelles pastorales (article L 331-6 et R 331-2 al. 1 CF)
- Accusé de réception des demandes d'autorisation de défrichement (article R 341-4 CF)
- Autorisation de travaux d'exploitation et de plantation (article L.512-4, al. 2 CF)
- Contrôle des boisements aidés par l'ex-FFN (articles R 156-1, R 156-2, R 156-5 CF)
- Tous actes relatifs aux prêts en numéraire ou sous forme de travaux de l'ex-FFN : actes de prêt, avenants, résiliations, mainlevées, procès-verbaux d'adjudication ou de vente amiable de coupes... (articles L 156-2, R 156-1 à R 156-5 CF)
- Tous les actes administratifs, documents et décisions relatifs aux aides versées concernant les projets d'investissement forestiers et défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

- **Production agricole**

Pour l'ensemble des autres actes administratifs ou décisions individuelles prévus au titre **XI-c-2** de l'arrêté préfectoral 2015-I-2175 du 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Directeur

signé

Matthieu GREGORY

Arrêté n° DDTM 34–2016–06–07332

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
«Préfet de l'Hérault»

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE L'HERAULT

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral 2015-I-2175 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Matthieu GREGORY directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul **SERVET**, chef du service d'Aménagement Territorial Ouest, Madame Béatrice **LICOUR**, adjointe du chef du service d'Aménagement Territorial Ouest, Monsieur Jean-Emmanuel **LE FRIEC**, chef de l'unité connaissance et aménagement durable du territoire, Madame Élise **DULAC**, chef de l'unité aménagement, Monsieur Fabrice **RENARD** adjoint au chef de l'unité aménagement, Madame Lydie **HEUDRON-LESPURQUE**, chef de l'unité application du droit des sols

EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

Pour ce qui concerne les **congés annuels**, les **jours RTT**, et les **ordres de mission** des agents relevant de leur structure.

En outre, en cas d'absence, délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul **SERVET**, chef du service d'Aménagement Territorial Ouest, Madame Béatrice **LICOUR**, adjointe du chef du service d'Aménagement Territorial Ouest, Madame Lydie **HEUDRON-LESPURQUE**, chef de l'unité application du droit des sols, et Monsieur Bruno **CONTY**, adjoint du chef de l'unité application du droit des sols, pour :

EN MATIERE D'AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME

- **Instruction des actes d'urbanisme :**
au titre de l'article L 422-1a) du code de l'Urbanisme (communes compétentes) et au titre de l'article L 422-1b) (communes au RNU)

Pour ce qui concerne les certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, d'aménager, de démolir :

- Notification de la liste des pièces manquantes (article R.423-38 Code de l'urbanisme)
- Notification des modifications du délai d'instruction de droit commun (article R.423-18 b) CU) dans les conditions prévues par les articles R.423-24 à R.423-33, R.423-42 et R.423-43 du CU
- Notification des prolongations exceptionnelles du délai d'instruction (article R.423-18c CU) du C.U dans les conditions prévues par les articles R.423-34 à R.423-37, R.423-44 et R.423-45 du CU
- Consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés (articles R.423-50 à R.423-55 CU)

ARTICLE 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Directeur

signé

Matthieu GREGORY

Décision n° DDTM 34-2016-06-7330

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
«Préfet de l'Hérault»

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE L'HERAULT

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral 2015-I-2175 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Matthieu GREGORY directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent **MONTEL**, chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière, Monsieur Philippe **LERMINE**, adjoint du chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière et chef de l'unité sécurité routière et gestion de crise, Monsieur Jean-Marc **MALABAVE**, chef de l'unité examens permis de conduire et de l'unité coordination des auto-écoles

EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

Pour ce qui concerne les **congés annuels**, les **jours RTT**, et les **ordres de mission** des agents relevant de leur structure.

EN MATIERE DE ROUTES, CIRCULATION ROUTIERE ET AUTOROUTIERE

• Éducation routière

Pour les actes suivants :

- Agréments des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière
- Agréments des organismes de sensibilisation à la sécurité routière
- Autorisations d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière
- Autorisations d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière
- Agréments centre de formation de Moniteurs et centre de formation Gestion administrative et technique
- Courriers de procédure contradictoire en vue de la suspension ou suppression d'un agrément
- Arrêté de cessation d'activité d'un établissement agréé
- Enregistrement des candidatures à l'examen du permis de conduire sur le fichier national du permis de conduire
- Attribution des places d'examen aux établissements d'enseignement de la conduite automobile
- Demandes d'examens supplémentaires et demande de réserve nationale
- Délivrance des certificats d'examen du permis de conduire consécutifs au résultat de l'évaluation des candidats
- Actes d'homologation des centres d'examens pratiques, théoriques et professionnels
- Actes dans le cadre de la participation au jury du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi
- Actes dans le cadre de la participation au jury des BEPECASER
- Actes dans le cadre de la participation au jury des titres professionnels et diplômes professionnels en lien avec la conduite routière
- Procès verbaux de contrôle des établissements d'enseignement de la conduite automobile
- Procès verbaux de contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière
- Préconisations et vérifications des aménagements de voitures pour les personnes handicapées
- Réponses aux courriers des usagers

• Sécurité routière

Pour les actes suivants :

- Décisions d'attribution des feux bleus sur véhicules des gestionnaires de routes et autoroutes, et SNCF
- Arrêté de circulation sur l'A9
- Dérogations transport PL

ARTICLE 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Directeur

signé

Matthieu GREGORY

Arrêté n° DDTM 34–2016–06-07329

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
«Préfet de l'Hérault»

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE L'HERAULT

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral 2015-I-2175 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Matthieu GREGORY directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral 2016-04-07112 donnant délégation de signature à M. Matthieu GREGORY directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault, responsable d'unité opérationnelle (RUO), pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux budgets des ministères

DECIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence, délégation de signature est donnée à Monsieur François **ROUS**, secrétaire général, Madame Viviane **AMAN**, adjointe du secrétaire général, Monsieur Christophe **GUEGADEN**, chef de l'unité moyens et logistique, Monsieur Fabrice **MIGAIROU** chargé de mission auprès du secrétariat général

EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

Pour ce qui concerne les **congés annuels**, les **jours RTT**, et les **ordres de mission** des agents relevant de leur structure.

En cas d'absence, délégation est également donnée à Monsieur François **ROUS**, secrétaire général, Madame Viviane **AMAN**, adjointe du secrétaire général, Monsieur Christophe **GUEGADEN**, chef de l'unité moyens et logistique, Madame Maryse **CAEKEBEKE** et Madame Dominique **DANET**, gestionnaires budget-comptabilité de l'unité moyens et logistique, pour ce qui concerne les **ordres de mission** et **états de frais**, dont **les opérations de validation CHORUS DT**, des personnels de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault

ARTICLE 2 :

En outre, en cas d'absence, délégation est donnée à Monsieur François **ROUS**, secrétaire général, et Madame Viviane **AMAN**, adjointe du secrétaire général, pour ce qui concerne les actes de gestion des personnels de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault :

- Formations : fiches d'inscription, convocations, gestion du droit individuel à la formation (DIF)
- États de carrière
- Bordereaux de transmission
- Attestations employeur pour transport
- Rentes
- États d'astreintes sécurité
- Notifications relatives aux comptes épargne temps (CET) et au droit individuel à la formation (DIF)
- Commandes et engagements relevant du budget général – programme 333

ARTICLE 3

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Directeur

signé

Matthieu GREGORY

Arrêté n° DDTM 34–2016–06-07331

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
«Préfet de l'Hérault»

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE L'HERAULT

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL, en qualité de Préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral 2015-I-2175 du 1^{er} janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Matthieu GREGORY directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard **BOL**, chef du service Habitat Urbanisme, Madame Fabienne **MARTIN-TERRIAUD** adjointe au chef du service Habitat Urbanisme, Madame Anne **GUIZIOU** et Monsieur Julien **COUDRY**, chefs de l'unité affaires juridiques, Monsieur Jean-François **AGNEL**, chef de l'unité rénovation urbaine, Madame Aïda **LAKEHAL** chef de l'unité politiques de l'habitat, Madame Mireille **BARA**, chef de l'unité suivi du parc locatif social, Monsieur Eric **GAY**, chef de l'unité animation, coordination des politiques d'aménagement, Monsieur François **RAMOS**, chef de l'unité mobilisation du foncier public,

EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE

Pour ce qui concerne les **congés annuels**, les **jours RTT**, et les **ordres de mission** des agents relevant de leur structure.

En outre, en cas d'absence, délégation est donnée à Monsieur Gérard **BOL**, chef du service Habitat Urbanisme, Madame Fabienne **MARTIN-THERRIAUD** adjointe au chef du service Habitat Urbanisme, pour :

EN MATIERE DE VILLE ET HABITAT

Les actes relevant de la gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) mobilisées pour l'État dans le cadre du dispositif de carence (article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation, article L.210-1 du code de l'urbanisme) ayant entraîné le transfert du droit de préemption de la commune à l'État.

ARTICLE 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Directeur

signé

Matthieu GREGORY